

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance des 15 et 16 décembre 2016

Délibération N° 16SP-3094

Politique	Culture, sports et loisirs
OBJET	[Grand EST] - Dispositifs culturels 2017 relevant du fonds de soutien à l'écriture, au développement et à la production audiovisuelle, cinématographique, nouveaux médias et nouvelles formes et au soutien aux patrimoines culturels, aux langues et cultures régionales et au multilinguisme et aux initiatives interculturelles ou interreligieuses
Montant	- €
Fonction Sous/fonction	31 - Culture, sports et loisirs / Culture

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST DECIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de créer sept dispositifs Grand Est relatifs au fonds de soutien à l'écriture, au développement et à la production audiovisuelle, cinématographique, nouveaux médias et nouvelles formes, le règlement intérieur du fonds de soutien Grand Est correspondant, trois dispositifs Grand Est relatifs aux patrimoines et trois relatifs aux langues et cultures régionales, au multilinguisme et aux initiatives interculturelles et/ou interreligieuses, joints en annexe, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2017, à savoir :**

- « aide à l'écriture cinéma, audiovisuel et nouveaux médias » ;
 - « aide au développement cinéma, audiovisuel et nouveaux médias – documentaire ou fiction en prise de vue réelle » ;
 - « développement et production cinéma, audiovisuel et nouveaux médias d'œuvres d'animation » ;
 - « production audiovisuelle et nouveaux médias – documentaire » ;
 - « production audiovisuelle et nouveaux médias – prise de vue réelle » ;
 - « production de courts métrages cinéma documentaire et fiction en prise de vue réelle » ;
 - « production de longs métrages cinéma documentaire et fiction en prise de vue réelle » ;
 - « règlement intérieur du fonds de soutien cinéma, audiovisuel, nouveaux médias et animation » ;
 - « soutien à la valorisation et à la médiation du patrimoine culturel » ;
 - « soutien aux structures réseaux dans le domaine du patrimoine culturel » ;
 - « appel à projets médiation numérique du patrimoine culturel » ;
 - « soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales » ;
 - « politique régionale en faveur du développement du multilinguisme » ;
 - « soutien aux initiatives interculturelles et/ou interreligieuses ».
- **d'abroger les 26 dispositifs des anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine** dont la liste est précisée dans le tableau joint en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents de l'Assemblée,

Pour : Groupe de la Majorité Régionale

Abstentions : Groupes PS et « Les Patriotes – FN »

Strasbourg le 15 décembre 2016,
Le président du Conseil Régional

